



## FICHE d'INSCRIPTION

Organisateur Moto Club AIRBUS Nantes

Circuit européen PAU/ARNOS

**VENDREDI 27 ET SAMEDI 28 JUILLET 2018**



|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Nom, prénom :              |              |
| Adresse :                  |              |
| Téléphone :                | Mail :       |
| Moto/Marque/Type/Cylindrée | Année        |
| N° permis ou CASM :        | N° licence : |

Afin que les séries (40 pilotes/série) soient les plus homogènes, merci de **préciser votre expérience** sur circuit, en **cochant la case concernée** :

- classique (motos anciennes)
- occasionnelle ≤ 5 roulages (débutants) ☞ Préciser si JAMAIS roulé sur circuit :
- fréquente > 5 roulages (intermédiaires)
- compétition (confirmés)

Précisez votre temps moyen sur un circuit : Tps : ..... mn..... s sur le circuit de .....

|            |                          |   |
|------------|--------------------------|---|
| Tarif 2018 |                          | 150,00 €  |
| Options    | <input type="checkbox"/> | (1) - Individuelle Accident (en attente des tarifs 2018)  |
|            | <input type="checkbox"/> | - Je ne souscris pas à l'option proposée  |
|            | <input type="checkbox"/> | (2) - Je souhaite disposer d'une couverture supérieur à l'option proposée, je prends contact avec mon assureur personnel pour mettre en place une solution adaptée à mon besoin |

Le TARIF comprend la participation **à 6** séances de 20 mn de roulage ainsi que le café d'accueil, brioche & apéro surprise du vendredi soir

A cocher et à compléter. Une case minimum doit être **cochée**. Le MCA ne pourra en aucun cas supporter des dépenses si aucune Individuelle Accident n'est souscrite. **Le fait de signer ce document engage le participant.**

1. Non obligatoire : elle permet le versement d'un capital de 25 000 € en cas de décès aux ayants droit de la victime ou un capital maximum de 37 500 € en cas d'invalidité permanente partielle avec une franchise relative de 10 % et une garantie frais médicaux suite à accident à hauteur de 2 500 € franchise 38 €.
2. Facultatif : Individuelle Accident spécifique. Si vous jugez la garantie IA N°1 insuffisante et que vous souhaitez une couverture supérieure,

**Pour que votre inscription soit validée**, retournez les fiches d'inscription, de règlement général et d'abandon de recours **signés**, accompagnés d'un **chèque à l'ordre du Moto Club AIRBUS Nantes**, à :

**Evelyne Martineau 15 rue des Primevères 44260 MALVILLE - (tout dossier incomplet sera refusé)**

En cas de souscription d'une Individuelle Accident Option N°1, **vous serez contacté, ultérieurement pour le règlement**

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »



## FICHE REGLEMENT GENERAL

Pau/Arnos vendredi 27 et samedi 28 juillet 2018



### Équipement obligatoire du pilote :

- ❖ Casque homologué, combinaison cuir, protection dorsale homologuée, gants en cuir, bottes en cuir. De manière générale, aucune partie du corps non recouverte.

### Règlement technique :

- ❖ Toute machine engagée, d'origine ou « coursifiée », doit être conforme en tous points aux impératifs de sécurité.
- ❖ Des vérifications sont effectuées lors d'un conseil technique par des membres de l'association.
- ❖ Pas de fuites apparentes (huile, eau, essence, liquide de frein).
- ❖ Les leviers (freins, embrayage) doivent être à boule et les cocottes convenablement serrées ; la poignée de gaz doit revenir toute seule.
- ❖ Les guidons bracelets doivent être fermement fixés sur la fourche ; leurs extrémités doivent être bouchées, repose pieds, pédales de freins et sélecteurs sans arêtes vives et bouchées.
- ❖ Les repose pieds non pliables doivent comporter une extrémité qui est fixée en permanence et fabriquée dans un matériau de type plastique, téflon ou équivalent.
- ❖ Colonne de direction, bras oscillant, roulements de roues, rayons ancrages de freins sans jeux anormaux.
- ❖ Les vis tendeurs de chaînes doivent être couvertes par une durite.
- ❖ Un coupe-circuit ou bouton de masse fixé au guidon est obligatoire.
- ❖ Pour les motos de tourisme, béquille attachée les feux doivent être masqués par un adhésif.
- ❖ Les rétroviseurs doivent être soit repliés soit démontés.
- ❖ Usure correcte des pneumatiques.
- ❖ A l'issue du conseil technique, une pastille autocollante sera apposée sur la machine.
- ❖ Après une chute, un contrôle visuel de la moto sera réalisé avant un retour sur la piste.
- ❖ Les motos ne doivent pas dépasser **95 décibels** lors des vérifications réalisées par l'organisateur ou le gestionnaire du circuit. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'exclusion pour dépassement du nombre de décibels.

### Consignes Générales de Sécurité

- ❖ Ne seront admis que les conducteurs majeurs, titulaires d'un permis de conduire correspondant à la moto pilotée ou titulaire d'une licence.
- ❖ Toute notion de compétition (ou de vitesse) est formellement exclue.
- ❖ L'attitude des pilotes doit respecter cet état d'esprit, adapter son allure à ses capacités, tenir compte des motos les plus lentes et respecter la signalisation présentée par les commissaires de piste ou les feux du circuit.
- ❖ Les motos seront regroupées par séries, définies par l'organisateur en tenant compte de la puissance, du genre de motos et de la compétence du pilote.
- ❖ Les pilotes, après vérifications administratives puis techniques, devront **obligatoirement assister en totalité au briefing**.
- ❖ Les motos entrent en piste par série à l'appel de l'organisateur, après un passage obligatoire en pré grille.
- ❖ En cours de journée, des changements de séries peuvent intervenir, uniquement, après accord de l'organisateur.
- ❖ L'organisateur se réserve, à tout moment, le droit d'interdire la piste à toute machine jugée dangereuse pour son pilote ou les autres participants et d'exclure immédiatement et sans avertissement, tout pilote jugé dangereux.

### Clauses de non responsabilité, le Moto club AIRBUS Nantes et les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne :

- ❖ Les blessures ou accidents consécutifs à une chute ou causés par un tiers pendant les sessions de roulage.
- ❖ Les accidents, dégradations ou vols provoqués à l'intérieur de l'enceinte du circuit.
- ❖ Tout participant pourra être tenu responsable financièrement des dégâts occasionnés aux installations du circuit et est responsable de ses accompagnateurs.
- ❖ Les incidents pouvant survenir en cours de journée ou les conditions météorologiques défavorables ne peuvent être une cause de remboursement.
- ❖ La consommation d'alcool ou de stupéfiants est interdite au cours de la journée de roulage.
- ❖ La voie des stands est interdite aux moins de 16 ans ainsi qu'aux animaux même tenus en laisse.
- ❖ Chaque participant accepte, sans réserve, les points ci-dessus énumérés. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'exclusion de la machine et du participant, sans remboursement des frais d'engagement. L'organisateur sera seul juge de ses décisions qui seront sans appel

### Annulation :

- ❖ Toute annulation (sauf pour raison médicale sur justificatif) 1 mois avant la date de roulage ne pourra pas conduire à un remboursement de l'inscription.

### Assurance :

- ❖ Pour la tranquillité de tous, le MCA souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant l'organisateur et l'ensemble des participants.

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »



## FICHE de CERTIFICATION et d'ABANDON DE RECOURS

Roulage sur circuit : organisateur Moto Club AIRBUS Nantes

### PAU/ARNOS – VENDREDI 27 et SAMEDI 28 JUILLET 2018

Je soussigné (nom et prénom) : .....

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans ce dossier d'inscription de trois pages du Moto Club AIRBUS Nantes,
- déclare dégager le Moto Club AIRBUS Nantes, les organisateurs, le gestionnaire et le propriétaire du circuit, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et des sociétés précitées, de toutes responsabilités en cas :
  - d'accident aux abords de la piste ou sur la piste
  - de vol de quelque nature que ce soit
  - de dommage de quelque nature que ce soit

Ceci sans exception, ni réserve que je pourrais subir ou qui pourraient affecter les biens m'appartenant, causés par moi-même ou par autrui, personnes, animaux, véhicules et généralement tout objet et biens quelconques rencontrés sur le circuit ou les installations empruntées,

- renonce par ailleurs pour moi-même, mes ayants droit et toute personne physique ou morale qui serait subrogée dans mes droits, à tout recours et actions, de quelque nature qu'ils soient, contre le Moto Club AIRBUS Nantes, les organisateurs, le gestionnaire et le propriétaire du circuit, les équipes de secours, les assureurs des personnes et sociétés précitées, de toutes responsabilités,
- certifie également, avoir pris connaissance du règlement général de l'organisateur le Moto Club AIRBUS Nantes et le respecter, ainsi que les demandes et consignes du responsable de la piste,
- suis pleinement conscient des risques inhérents à la pratique du sport moto sur piste et en accepte entièrement les conséquences en cas d'accident responsable ou non responsable,
- reconnais être seul responsable de ma moto, de mes accompagnateurs et m'engage à ne pas prêter ma moto à un autre pilote sans que celui-ci ait signé un document identique,
- certifie être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et utiliser la piste hors notion de compétition,
- m'engage à rembourser les frais occasionnés aux infrastructures et installations du circuit avec mon véhicule (clôtures, cônes, piste, barrières, rails, nettoyage de la piste, etc.),
- comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tout recours.

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »